

DENTAIRE

OPTIQUE

AUDIOLOGIE

100%
SANTÉ



Améliorer l'accès

aux soins de qualité

100% pris en charge



POUR QUI ?

Pour tous les Français disposant d'une complémentaire santé responsable, individuelle (particuliers et TNS) ou collective (salariés).



POURQUOI ?

Parce que trop de Français renoncent aux soins, faute de moyens.



OPTIQUE

22% de reste à charge en moyenne*



AIDE AUDITIVE

850€ de reste à charge en moyenne par oreille*



SOINS DENTAIRES

1 français sur 5 renonce aux soins dentaires*

100% SANTÉ

3 étapes clés pour votre budget !

1^{er} janvier
2019



2020



2021



Les 4 piliers de l'offre 100% Santé

1. Plafonner les tarifs des actes dentaires, optiques et audiology
2. Inciter les professionnels de santé à proposer des équipements de qualité dans la limite des plafonds
3. Améliorer l'intervention de l'Assurance maladie
4. Associer les organismes complémentaires à la prise en charge de ces plafonds

(1) Baisse de 100 € en moyenne du tarif de l'aide auditive + revalorisation de la base de remboursement de 200 € à 300 €.
(2) Valable uniquement sur les prestations de soins et d'équipements 100% Santé, 100% pris en charge après remboursement par l'Assurance Maladie et les complémentaires santé.
(3) Baisse supplémentaire de 200 € du tarif de l'aide auditive + revalorisation supplémentaire de la base de remboursement de 50 €.

VRAI-FAUX ?

Avec l'offre 100% Santé, je n'aurai plus besoin de complémentaire santé ?

FAUX Pour bénéficier du 100 % Santé, il est indispensable d'être couvert par une complémentaire santé. Par ailleurs, il est essentiel de retenir que le **100 % Santé se concentre uniquement sur 3 postes de soins : dentaire, optique et audiologie**. Les autres soins ne seront pas pris en charge par cette réforme.

L'offre 100% Santé va faire baisser la qualité des soins ?

FAUX La loi impose des normes de qualité pour les équipements concernés par la réforme.

- **Pour le dentaire** : une gamme étendue de prothèses dont la qualité esthétique est adaptée à la localisation de la dent,
- **Pour l'optique** : au minimum 17 modèles de montures adultes et 10 modèles enfants, chacun en 2 coloris différents, et des verres pour toutes les corrections (antireflets, anti-rayures, voire amincis),
- **Pour l'audiologie** : une sélection étendue d'aides auditives, avec au minimum 12 canaux de réglage et de nombreuses fonctionnalités (anti-acouphène, réducteur de bruit du vent, anti-Larsen, système Bluetooth...).

Vous avez ainsi la garantie d'optimiser vos dépenses de soins essentiels, sans faire de compromis sur votre confort.

Sera-t-il toujours utile de profiter des services de Santéclair, le réseau de soins partenaire d'Aréas Assurances ?

VRAI Avec la réforme du 100% Santé, les professionnels de santé ont l'obligation de vous proposer une solution avec zéro reste à charge. Vous souhaitez être libre dans votre choix d'équipement et bénéficier de tarifs préférentiels ? Les services Aréas proposés par Santéclair conservent toute leur pertinence. En effet, avec Santéclair, comme 10 millions de personnes, vous continuez à bénéficier dans l'ensemble du réseau des tarifs négociés qui ne se limitent pas aux actes de la réforme 100 % Santé. De plus, vous pouvez cumuler de nombreux avantages comme :

- **en optique** : la garantie casse sans franchise pendant 2 ans et garantie satisfait ou échangé pendant 3 mois...
- **en audiologie** : période d'essai de 2 semaines puis garantie satisfait ou échangé pendant 1 mois, 0 € de reste à charge sur les piles, kit de démarrage offert ...
- **des conseils de prévention en ligne, l'analyse de devis...**

Notre gamme santé, régulièrement récompensée par la presse spécialisée.



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ
ARÉAS ASSURANCES



ARÉLIA SANTÉ
ARÉAS ASSURANCES



7 600 PROFESSIONNELS DE SANTÉ
pour vous garantir des prix justes

Connectez-vous sur « MySantéclair »
depuis votre compte personnel www.monespaceclient.areas.fr

